

Arrêté N°2019-254

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3 et L613-4 et R613-32 et suivants, relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 2019-186 du 7 octobre 2019, portant composition du jury de VAE de la Licence de Sciences de l'Education,

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence de Sciences de l'Education susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

Ajout, dans la rubrique « enseignants suppléants »,

- de Mme. DEROBERT Amélie, MCF,
- de M. MAGOGÉAT Quentin, MCF,

Ajout, dans la rubrique « professionnels suppléants »,

- de Mme. SOLEM Cécilia, Educatrice en PJJ

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2019

Pour La Présidente,  
La Vice-présidente chargée de la  
formation et de la vie étudiante



A handwritten signature in black ink that reads "Valérie Haas".

Valérie HAAS